



## On m'ai piqué 27 % de mon parking (lot privatif)

Par **chantal\_old**, le **18/10/2007** à **15:05**

J'ai acheté en février 2007 2 lots dans une copro : un appart et un parking. Pas de problème pour l'appart. Pour mon parking lot 51 (acheté 10.000 €), dans mon acte notarié la surface est de 16.25 m<sup>2</sup>. Cette surface est identique sur le règlement de copropriété et l'état descriptif de division. Sur le terrain, après mesurage, celui-ci ( le 51) ne fait que 11.85 m<sup>2</sup>, d'où une différence en - de 27 %.

Mon parking jouxte une partie commune qui doit être aliénée pour faire des lots privatifs ( nouveaux parkings)). . La résolution sur la création des nouveaux parkings a été votée en AG mais 2 copro s'y sont opposés. Le nouveau plan approuvé modifie la surface des parkings existants et il est même écrit dans le PV d'AG de l'époque qu'en réduisant les largeurs de ceux existants, on pouvait créer 4 nouveaux parkings au lieu de 3. Ceux-ci doivent être vendus prochainement (le dossier est chez le notaire actuellement pour acter les ventes) Cette décision a été votée en AG mais nous n'étions pas encore propriétaires à cette époque (2003)

Est-il possible qu'une copro décide en AG de diminuer un lot privatif appartenant à un copro (absent aux réunions). Aucune modification a été apportée sur le règlement de copro et l'état descriptif de division. de plus, nous payons tjs les tantièmes sur les 16.25 m<sup>2</sup>.

Quel est le recours possible ?